



SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

à la demande de l'agent

DEMANDE DE REVISION DU COMPTE RENDU D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL AU TITRE DE L'ANNEE

Avant la saisine de la CCP, il est nécessaire de faire une demande de révision du compte rendu de l'entretien professionnel auprès de l'autorité territoriale.

Références :

- Article R.271-13 du CGFP
- Article 7 du décret n°2014-1526

La saisine est transmise par :

- ☐ l'agent directement au secrétariat de la CCP.
- ☐ l'administration pour le compte de l'agent.

La commune ou l'établissement public

• Nom :

L'agent

- Prénom/Nom d'usage :
- Nom de naissance :
- Adresse postale :
.....
- Numéro de téléphone :
- Courrier électronique :
- Date de naissance :
- Dates de contrat (début et fin) :
- Motif du contrat :
- Service :
- Grade de l'emploi occupé :
- Emploi occupé :
- Durée hebdomadaire de service :

Date de l'entretien professionnel :

Observation de l'agent :

L'agent a la possibilité de faire part de ses observations aux membres de la CCP :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pièces à fournir :

- La copie du compte rendu de l'entretien professionnel.
- La copie de la demande de révision préalable formulée auprès de l'autorité territoriale.
- La copie de la décision de l'autorité territoriale à la demande de révision préalable.
- Des éléments et motifs de contestation de la décision de l'autorité territoriale donnant lieu à la saisine de la CCP.
- La copie du contrat en cours.
- Ainsi que toutes pièces que vous jugerez utiles à l'étude du dossier (fiche de poste, organigramme, comptes rendus précédents).

***Pour permettre à la CCP d'émettre les avis,
merci de fournir impérativement les documents qui vous sont demandés.***

Fait à, le

Signature de l'agent,

CADRE RESERVE AU CENTRE DE GESTION

Dossier n° :

--